

MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE
DIRECTION DE L'HYDRAULIQUE
WILAYA DE TIARET
N.I.F N° : 0 970 1401 50089 33

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DES MARCHES

Conformément aux dispositions de l' article 65 alinéa 2 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et de delegation de service public .Il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant paticipés à l'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimale N°05/2026 paru sur les quotidiens nationaux: Media expert le 14/02/2026 , et dans le quotidien national en langue arabe : الجمهورية le : 11/02/2026 et le BOMOP relatif a la : « **Rénovation et extention du réseau d'assainissement au niveau des centres de Ain Dheb et Mellakou.**

LOT N°01: Rénovation du réseau d'assainissement cite 01 novembre 1 ère tranche commune de Ain Dheb.

LOT N°02: Réalisation du réseau d'assainissement a Sidi Amrane commune de Mellakou.

Qu'à l'issue de jugement des offres les travaux sont attribués provisoirement aux entreprises suivantes :

Soumissionnaire retenu	Lot	Montant (DA)		Délai	Note Tech	Observation
		Proposé	Corrigé			
Boumediene Benouda – Tiaret - NIF :18014020006219300000	01	24.305.750.00	24.305.750.00	04 mois	68.75	Offre pré qualifiée techniquement et moins disante.
NOUGAL BENAISSA NIF: 198338130010734	02	11.508.966.00	11.508.966.00	03 mois et 20 jours	64.00	Offre pré qualifiée techniquement et moins disante.

Le soumissionnaire qui conteste l'attribution provisoire du marché peut introduire un recours dans les 10 jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché auprès de la commision des marchés compténte conformément à l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et de delegation de service public. si le dixième jour concide avec un jour férier ou un jour de repos légal la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant. Les candidats et soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures offres technique et finaciére sont invités à se rapprocher du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer ces résultats , par écrit.

Le Directeur